A MESSIEURS LES CURÉS.

MESSIEURS,

QUE devons-nous craindre ou eſpérer de vos diſpoſitions ? Publierez-vous les Décrets qui vous feront envoyés ; ou bien réſiſterez-vous avec courage ?

Les circonſtances ſont pénibles. On exige que vous trahiſſiez votre miniſtère. La perſécution eſt au moment d'être ouverte. Il faut, ou prévariquer, ou riſquer tout ce qui pourra ſuivre votre réſiſtance.

Si quelqu'un de vous étoit cependant tenté d'obéir & de lire en effet, au Prône de la Meſſe paroiſſiale, le Décret qui concerne les Religieux, & celui qui ordonne que tous les Décrets y feront lus déſormais, quels miniſtères il va exercer à-la-fois ! quel exemple il va donner ! quelle ſurpriſe il va cauſer aux Fidèles ! & quels engagemens il s'impoſera lui-même !

Le Clergé eſt dépouillé de ſes biens. Les Proteſtans, les Juifs, & .... les hommes de toutes les Croyances, ſont admis, comme les Catholiques, à tous les emplois, à toutes les adminiſtrations. C'eſt avec ces adminiſtrations

civiles, avec le Juif, le Proteſtant, le Déiſte, qui quelquefois les préſideront, ou qui en feront les Commiſſaires; que les Miniſtres de l'Egliſe auront à traiter de leur ſubſiſtance, & à régler les frais du culte divin. Les Vœux ſolemnels ſont ſupprimés; l'état Régulier répugnera déſormais à la Conſtitution françaiſe, & les Religieux actuellement exiſtans n'ont, pour rentrer dans le monde, & pour y obtenir un bien-être, qu'à ſe déclarer apoſtats devant les Municipalités.

D'après tout cela, Meſſieurs, que faut-il néceſſairement penſer de l'état de la Religion? Ce que vous en avez dit mille fois avec douleur, qu'il ne peut être plus déplorable, qu'on lui porte les coups les plus mortels, qu'on voudroit la détruire.

Or, ſi les Décrets portent évidemment le caractère d'un projet ſemblable, ſi perſonne ne s'y eſt mépris, ſi tous les vrais Fidèles en ſont conſternés, comment la Chaire chrétienne pourra-t-elle, ſans un très-grand crime de la part des Miniſtres, être le lieu où ils recevront la dernière ſanction, celle de la publication?

Juſqu'à préſent la Chaire évangelique n'avoit été employée qu'à entretenir les Fidèles de ce qui tient à l'ordre de la Religion; jamais on n'avoit penſé d'y faire publier les Lois civiles, même les plus ſages & les plus étroitement liées à l'ordre public de la ſociété; & il faudra y publier aujourd'hui les Lois mêmes qui inſultent à la Religion!

Le miniſtère de la Chaire eſt un miniſtère eſſentiellement eccléſiaſtique. Voilà pourquoi il ne peut, dans aucun cas, être rempli par des Laïques. C'eſt, Meſſieurs, en qualité de Paſteurs

des ames, & de dépositaires de l'autorité de Jesus-Christ que vous faites le Prône. Vous le faites durant la célébration des Saints Mystères que vous interrompez, dans une assemblée qui est proprement l'Assemblée des Fidèles. Il n'y a pas d'instruction, de fonction plus Pastorale que le Prône.

Or, Messieurs, sous quel rapport la publication d'un décret qui renverse tous les principes, d'un décret où les hommes se sont donnés le droit de remettre aux hommes leurs engagemens envers Dieu, peut-elle faire partie du ministère pastoral & évangélique ? Quel rapport cette publication a-t-elle donc avec l'Assemblée des Fidèles, avec leur édification, avec les Saints Mystères sur-tout, pour qu'on les tienne interrompus plus long-temps en sa faveur ? Quoi ! l'Offrande du Saint Sacrifice, la lecture de l'Évangile, & la lecture d'un Décret qui outrage l'Évangile, qui bannit de la France l'engagement solemnel de pratiquer les conseils évangéliques, ne feroient qu'une seule & même action ! Ouvrez, Messieurs, l'histoire de l'Eglise, & voyez si vous y trouvez un seul trait qui puisse autoriser la publication qu'on exige.

Autrefois quand on parloit, dans la Chaire chrétienne, des atteintes portées à la Religion, ce n'étoit que pour les faire détester comme des crimes. Il faudroit aujourd'hui les y proposer comme des Loix, & cette fonction, Messieurs, seroit la vôtre !

Enfin, tout se reduit à cette proposition. Le Décret concernant les Religieux est-il une Loi juste & légitime ? Ne renferme-t-il rien de contraire à l'honneur de la Religion, à l'esprit de

l'Évangile, à l'autorité de l'Église? Il n'y a pas un ſeul Fidèle qui le penſe. Il n'y a pas un Prêtre digne de ce nom, qui osât l'avancer. Eh! comment les Miniſtres de la Religion pourront-ils donc mettre le dernier ſceau à cet attentat en le publiant? J'irai plus loin. Conſultons les vrais principes, un Laïque même le pourroit-il?

Rappellez, Meſſieurs, les beaux noms d'Ambroiſe, de Baſile, de François de Sales, de Vincent de Paul. Interrogez la vertu & la fermeté de ces Saints Paſteurs à qui vous avez ſuccédé. Douteroient-ils même à votre place? & ne ſe ſeroient-ils pas autrefois condamnés eux-mêmes comme des mauvais Miniſtres, s'ils avoient cédé aux puiſſances de la terre quand elles dèshonnoroient la Religion?

Tous les Fidèles Catholiques que la France renferme, ſont plongés dans la douleur la plus vive. C'eſt ce Décret qui plus que tous les autres ne leur a plus permis de douter qu'on en vouloit au Chriſtianiſme. Leur piété s'en eſt vivement émue. D'un bout de Royaume à l'autre, on fait des prières extraordinaires, on multiplie les Communions, les Aumônes, les œuvres de pénitence; on pouſſe les plus grands cris vers le Ciel; & les Miniſtres qui devroient être plus perſuadés, plus conſternés encore de l'outrage fait à la Religion, qui devroient être à la tête des Chrétiens qui gémiſſent & qui prient, ſe chargeroient au contraire de leur déclarer, de leur ſignifier, dans le Temple, ces terribles Arrêts, l'objet de toute leur amertume!

Dans une commotion auſſi univerſelle, auſſi vehémente que celle qui ébranle aujourd'hui

l'Eglise, on ne peut être certain que d'un seul événement ; que l'Eglise ne périra pas, qu'elle ne cessera pas d'être Catholique, que par des voies insensibles ou éclatantes, Dieu la fera triompher.

Or, si la Religion doit s'élever toujours, & comme surnager au-dessus de toutes les révolutions humaines, peut-il être absurde de penser que Dieu, pour lui rendre sa splendeur, emmenera peut-être les événemens à la convocation d'un Concile écunemique !

Nous avons vu des maux assez graves, des événemens assez étranges, pour qu'il soit permis de regarder un aussi grand bien, comme dans l'ordre possible de la providence Divine & de son tendre amour pour l'Eglise. C'est par des Conciles que les grandes plaies du Christianisme ont presque toujours été guéries. Lorsque le Concile de Trente fut convoqué, les maux n'étoient pas plus extrêmes. Enfin, ayons la foi ; & quand il s'agit de la conservation de l'Eglise, ne nous effrayons pas des difficultés. Dieu se chargera de les dissiper. Elles fuiront devant lui comme de la poussière.

Or, Messieurs, dans un Concile Général (si nous devenions assez heureux pour que les larmes de sang que nous versons fussent aussi abondamment essuyées) dans un Concile Général, où tous les outrages faits à l'Eglise seroient recherchés & jugés, que penseroit-on de ces Pasteurs qui lui auroient fait dans la Chaire chrétienne celui de publier ce Décret ? ils seroient déposés.

Si même, dans ce moment, le successeur de Saint-Pierre, le Chef, le Protecteur visible de

l'Eglise universelle n'étoit réduit à un silence, que la prudence lui commande, s'il pouvoit s'armer utilement du glaive spirituel que Jésus-Christ lui a confié, & arrêter par des anathêmes les attentats que l'on commet contre l'Eglise, je vous demande, Messieurs, lequel des deux il frapperoit le premier, ou l'ennemi démontré de la Religion qui lui ravit ses Monastères, qui licentie ses Religieux, qui dépouille l'Eglise entière de ses biens, ou le Ministre de l'Eglise même qui souille son ministère par la publication de ces Loix?

Les circonstances, je le répete, ne peuvent être plus pénibles. Il faut, ou commettre, en publiant, l'action d'un Apostat, ou vous exposer aux événemens fâcheux qui suivront peut-être votre résistance. Mais dans une alternative de cette conséquence, le Mercénaire seul, le Pasteur sans lumiere & sans conscience peuvent céder.

Néanmoins il y auroit peut-être encore, Messieurs, un tempérament. Bornez-vous d'abord à ne pas publier, & attendez en silence des ordres nouveaux. Etablissez, en attendant, vos principes & les motifs de votre résistance, & préparez-vous à les exposer avec force. Communiquez vos sentimens à tous les Curés de ce Diocèse & des Diocèses voisins, & si vous le voulez de la France entière. Faites une cause commune; associez-vous tous les Prêtres que le zèle de la Maison de Dieu consume. Et ce que vous ne pourrez faire dans des Assemblées que les circonstances rendroient peut-être suspectes, faites-le par des écrits & des avis secretement communiqués.

Du courage, Meſſieurs, du courage. Des Miniſtres de Jéſus-Chriſt, des vrais Paſteurs des ames n'ont jamais beſoin qu'on leur en inſpire : il ne vous a pas manqué dans cette contagion mortelle, dont l'époque eſt encore récente, où occupés nuit & jour, vous couriez de mourant en mourant, preſque certains de trouver vous-même la mort auprès d'eux.

Enfin, il ne s'agira pas de perdre la vie, & vous ne pouvez pas perdre plus qu'elle. Si vous étiez timides, vous prophaneriez le caractère Sacardotal, votre conſcience ne ſe calmeroit jamais ſur cette action. Vous ne gagneriez que des remords, que l'improbation des gens de bien, qu'une ſorte d'excommunication d'avec les bons Prêtres qui ſe ſépareront de vous, que l'engagement déſormais irréſiſtible d'aller de lâcheté en lâcheté, de publier tous les Déctets, & celui qui va mettre les biens de l'Egliſe aux enchères, & ceux qui autoriſeront le divorce des Epoux, le mariage des Prêtres, qui proſcriront l'habit Eccléſiaſtique, & tant d'autres qu'une trop funeſte expérience nous a appris à croire poſſibles & au moment, peut-être, d'exiſter.

Une ſeule réflexion me reſte à vous propoſer, inutile ſans doute, pour un Corps auſſi bien compoſé que le vôtre. L'unanimité accroîtra votre force. Mais l'exemple preſqu'unanime d'une conduite contraire, les Autorités & les Conſeils les plus impoſans, ne ſauroient, dans une cauſe auſſi grave, auſſi évidente, devenir pour un ſeul le prétexte légitime de l'imiter.

724

Nota. MM. les Curés ſont prévenus que ce Mémoire ne ſera envoyé qu'à NOSSEIGNEURS les Evêques & à des Curés. La vue du bien eſt la ſeule qu'on ſe propoſe. Il n'y en auroit aucun à le répandre dans le Public, à le placer dans les mains des Laïques. C'eſt une prudence que MM. les Curés approuveront, & qu'ils voudront bien eux-mêmes obſerver avec le plus grand ſoin.